



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général

## Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2021-0290 du 6 septembre 2021**  
**portant sur les modalités de dépôt des candidatures à l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie territoriales et de région**

VU le code du commerce, notamment ses articles L. 713-1 à L. 713-3, R. 713-1, R. 713-8 et R. 713-9 ;

VU le code électoral ;

VU l'article 4 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain Espinasse, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel (Economie, finances et relance) du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans la perspective des élections des membres des chambres de commerce et d'industrie territoriales et de région dont la date de clôture du scrutin est fixée au 9 novembre 2021, les candidatures sont déposées en préfecture (Accueil BCAR - 14 rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie) à compter du 23 septembre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2021, durant les jours et créneaux horaires suivants :

- les jeudi 23, vendredi 24, lundi 27, mardi 28 et jeudi 30 septembre 2021 de 9h00 à 11h30

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le président de la commission d'organisation des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Pour le préfet,  
le secrétaire général

Thomas FAUCONNIER

